



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

## Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - BENI Elodie - CANTEL Sébastien - LANFREY Claudine - DEBERNARDI Bernard.

**Absents excusés** : BILLOIR Julien - DRAPERI Cécile.

**Procurations** : PIEPER Anne à THOMAS Louis - RITTAUD Nathalie à RAFFIN J.Claude - BOTTE Géraldine à DA LAMA Marie - CHIAPUSSO Aline à FACON Christian - BREIT Magali à LANFREY Claudine.

Madame Claudine LANFREY a été élue secrétaire.

=====

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2011**

Le compte-rendu de la séance du 24 août 2011 est approuvé à l'unanimité après la prise en considération de la remarque de Madame CHEVALLIER, adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales, qui précise que le centre de loisirs Terra Modana est ouvert les mercredis toute la journée ainsi que pendant les petites vacances.

### **2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Madame Isabelle GROS, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en la personne de Mademoiselle Cécile DRAPERI.

### **3. REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DIFFERENTS ORGANISMES : MODIFICATIONS AFFERENTES**

Suite à l'installation de Mademoiselle Cécile DRAPERI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications dans la composition des commissions municipales ainsi qu'il suit :

- **Animation** : Mademoiselle Cécile DRAPERI en remplacement de Madame Isabelle GROS
- **Culture** : Mademoiselle Cécile DRAPERI en remplacement de Madame Isabelle GROS
- **Environnement - Cadre de vie - Vie des quartiers** : Mademoiselle Cécile DRAPERI en remplacement de Madame Isabelle GROS
- **Personnel** : Mademoiselle Cécile DRAPERI en remplacement de Madame Isabelle GROS
- **Restructuration du centre ancien** : Mademoiselle Cécile DRAPERI en remplacement de Madame Isabelle GROS
- **Scolaire** : Mademoiselle Cécile DRAPERI en remplacement de Madame Isabelle GROS

### **4. AMENAGEMENT DE SURFACE DU QUARTIER DE LA GARE -2EME TRANCHE DE TRAVAUX - TRONÇON D : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme sa demande de financement externe au Conseil Général de la Savoie dans le cadre de l'aménagement de surface du quartier de la gare -2<sup>ème</sup> tranche- tronçon D dont le montant prévisionnel de travaux s'élève à 630 000 € hors taxes.

### **5. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal qui s'équilibre en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes, à la somme de 268 301 € dont 67 408 € en investissement et 200 893 € en fonctionnement.

## **6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «SPORTS D'HIVER MODANE-VALFREJUS» (SHMV)**

Par 24 voix pour et 1 contre (Monsieur FRIQUET), le Conseil Municipal accorde à l'association Sports d'Hiver Modane-Valfréjus une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à titre de participation au financement de cinq athlètes modanais.

## **7. SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME MODANE/VALFREJUS**

A l'unanimité moins 1 abstention (Madame COSTA), le Conseil Municipal alloue à l'Office de Tourisme Modane/Valfréjus, une subvention de 183 000 €.

## **8. CONSERVATION ET RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR EN BOIS DORE MONOCHROME DANS LA CHAPELLE NOTRE DAME DU CHARMAIX : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE DEROGATIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE ET DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de conservation et de restauration du retable majeur en bois doré monochrome situé dans la chapelle Notre Dame du Charmaix ainsi que le plan de financement prévisionnel dont le coût d'objectif s'élève à 17 746 € hors taxes.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les concours financiers à la fois du département de la Savoie et de la DRAC dans le cadre de ce dossier.

## **9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A L'ASSOCIATION «SECOURS CATHOLIQUE» : AVENANT N°1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un bien communal -appartement de type 2 sis 1 chemin Ferdinand Buisson à Modane moyennant un loyer mensuel de deux cent cinquante euros (250 €) hors charges, ces dernières s'élevant à soixante euros (60 €) nonobstant leur régularisation annuelle- acté avec l'association «Secours Catholique» et Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

## **10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A M. ET MME GRACIA**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition d'un bien communal - appartement de type V sis 95 avenue Paul Bert à Modane, moyennant un loyer mensuel de cinq cents euros (500 €), les charges s'élevant à cent trente euros (130 €) avec régularisation annuelle- à M. et Mme GRACIA Louis et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

## **11. GESTION PISCICOLE - REGULARISATION RELATIVE A LA LOCATION DES DROITS DE PECHE COMMUNAUX : RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION «LA GAULE MAURIENNAISE»**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction, avec effet de régularisation fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et pour une nouvelle période de trois-six-neuf ans, du bail de location du droit de pêche dans les eaux communales de Modane au profit de l'association «La Gaule Mauriennaise» et Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

## **12. OPERATION DE VENTE ET D'EXPLOITATION DE BOIS GROUPEE COMMUNE DE MODANE / PROPRIETAIRES PRIVES : CONVENTIONS AFFERENTES**

Dans le cadre de l'exploitation des parcelles n°41 et 43 de la forêt communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération de vente et d'exploitation de bois groupée à intervenir avec les propriétaires privés moyennant des frais de garderie arrêtés à 10% des recettes nettes hors taxes. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires privés.

## **13. AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la Commune de Modane élaboré par les services compétents de l'Etat.

## **14. ACCUEIL DE L'ECRIVAIN ROBERT PICCAMIGLIO EN RESIDENCE D'AUTEUR A MODANE : DETERMINATION DU PRIX DE L'OUVRAGE REALISE**

Par 23 voix pour, 1 contre (Madame LAGLERA) et 1 abstention (M. FRIQUET), le Conseil Municipal fixe le prix de vente du livre à dix euros (10 €).

## **15. CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions suivantes :

- Suppression d'un poste de professeur de musique en corrélation avec la création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique,

- Suppression d'un emploi de gardien de Police Municipale à temps non complet (80%) et création d'un emploi à temps non complet (80%) d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre le reclassement d'un agent municipal.

La mise à jour correspondante du tableau des effectifs est approuvée également à l'unanimité.

## **16. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par l'association APEI Maurienne pour la subvention allouée par la Commune.

Monsieur le Maire dresse le bilan particulièrement positif de la seconde édition des Artisanales de Maurienne et remercie toutes les personnes qui se sont investies en interne, tout particulièrement Aline CHIAPUSSO et Christian FACON, en lien avec les différents services municipaux.

Concernant l'actualité du Syndicat Mixte Thabor-Vanoise, il précise que dans le cadre de la transformation des téléskis Challe et Roche Bleue en un appareil unique, le choix d'investir dans du matériel neuf a été privilégié : ce nouvel appareil est produit par la société DOPPELMAYR pour un coût d'objectif de 240 000 € HT.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre du contrat Station Durable de moyenne montagne, la commune de Fourneaux ne souhaite plus être ville chef de file pour la concrétisation du dossier piste cyclable : le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane va prendre le relais étant précisé que par ailleurs, Modane serait susceptible de récupérer les crédits dévolus à la création d'une patinoire à Fourneaux pour améliorer celle de Valfréjus.

D'une même voix, Xavier LETT et Monsieur le Maire mettent en avant la difficulté de progression dans le cadre du nouveau contrat de développement durable Rhône-Alpes porté par le Syndicat du Pays de Maurienne compte tenu notamment de la difficulté de sérier des projets en parfaite cohérence avec les règles d'éligibilité définies.

Monsieur le Maire, dans le prolongement des crédits ouverts en section d'investissement dans le cadre de la décision modificative budgétaire n°1 fait le point sur le dossier pôle d'échanges multimodal.

Madame LANFREY évoque la nécessité de mettre à jour les informations déclinées sur le site internet de la Commune, tout particulièrement en ce qui concerne la composition du Conseil Municipal.  
Madame SELTZER en profite pour annoncer que très prochainement, un lien pour les actes d'état civil sera activé sur ledit site.

Après un dernier tour de table la séance est levée à 22h15.

A Modane, le 2 octobre 2011

 Le Maire,  
Claude RAFFIN